

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

AMENDEMENT

N° CD1

présenté par

Mme Riotton, M. Templier, M. Colas-Roy, M. Krabal, M. Zulesi et Mme O'Petit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.